République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20261103-165-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026

N° 165/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 27 octobre 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 novembre 2026

Objet de la délibération :

Détails du compte 6574 – Affectation des subventions trails

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	7
- Votants	79
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le trois novembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle communale d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Présent(e)s	***Mesdames et Messieurs les membres en exercice.***
Procuration	Joël BOLE à Vincent MARGUET, Marc JACQUOT à Sarah FAIVRE, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Laurence JACQUIER-GINEPRO à Pierre CLAUSSE, Dominique PONCET à Pascal PERCIER, Jean-Benoît LAMBERT à Claude CURIE, Philippe LAMBEY à Jacques THOUVEREZ, Maryse FAILLENET à Jacques MAURICE, Valentin CUINET à Karima DAHES, Céline SANTOS à Ludivine SIMON, Thibault EME à Didier LAITHIER, Maxime GROSHENRY à Chloé BUGNON, Angèle LIME à Philippe BOUQUET, Sophie MOYSE à Loïc LAPORTE
Suppléé(e)s	Laurent BROCARD par Annie PETIT, Fabienne ARNOUX par Benoît ROMINGER, Nicolas LHERITIER par Blandine LEYRE, Christophe CORCELLA FAIVRE par Christophe CARISEY, Gérard MOUGIN par Pierre PROST
Excusé(e)	Romain JAILLET, Laetitia ROGNON, James PROUTEAU, Vincent CUVELIER, Rémy PAUL, Sarah VIONNET, Romuald MAUGAIN, Louis BERTRAND
Absent(e)s	Alexandre COULET, Michel DEBRAY, Jean-Louis POGLIANO, Jean-Claude PORTERET, Thomas RELTIENNE, Nathalie VAN DE WOESTYNE, Pierre-André VOUILLOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Jean-Victor VERNIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La CCLL s'engage dans le développement de la pratique des sports de nature (entretien et développement des sentiers de randonnée pédestre, VTT, via ferrata, circuits Trail).

Ces activités douces de pleine nature, non motorisées contribuent grandement à la notoriété du territoire Loue Lison, mais également à l'épanouissement, au bien-être physique et sportif des habitants.

Cette politique de soutien aux évènements de type « trail » figure dans les statuts communautaires et est basé sur un critère principal, qui est le nombre de coureurs ayant participé à la course.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20261103-165-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026

Barème :

À partir de 0,8 €/coureur avec fourchette de participants

Jusqu'à 200 coureurs : 0,8 €/coureur

Jusqu'à 500 coureurs : 1 €/coureur

Jusqu'à 750 coureurs : 1,5 €/coureur

Jusqu'à 1000 coureurs et au-delà : 2 €/coureur

Le versement de la subvention intervient lorsque toutes les pièces justificatives nous ont été transmises.

Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 19 octobre 2026 pour cette année ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le versement des subventions aux associations depuis le compte 6574 du budget général 2026 selon le détail suivant :

-Trail du Val de Loue : **202** participants - **202 €** seront versés à l'association Foot Val de Loue.

-Trail des montées d'Abbans : **269** participants - **269 €** seront versés à l'association organisatrice, Comité d'Animation.

-24h des Suchaux : **633** participants - **949,50 €** seront versés à l'association organisatrice, Team Trail'titude.

Fait et délibéré en séance, le 03.11.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

